CSAL du 4 novembre 2026

Déclaration liminaire et COMPTE-RENDU

Déclaration Liminaire de la CGT Finances Publiques 34 :

Alors que la révolte gronde dans tout le pays, que les mobilisations se multiplient et s'amplifient, le projet de loi de finances 2027 prévoit encore et toujours de faire payer les salariés, les retraités, les malades, plutôt que les grandes entreprises et les ultras-riches (211 milliards d'aides aux entreprises, 60 milliards d'euros versés aux actionnaires du CAC40 sur le premier semestre 2026, etc).

Les choix du gouvernement vont encore peser sur nos vies et nos droits de se soigner correctement, de vivre dignement de son salaire ou de sa pension, de compter sur des services publics accessibles sur tout le territoire… ces droits fondamentaux et essentiels à garantir.

La situation actuelle est le résultat d'une politique au profit de la finance, du capital donc des ultra-riches tout en voulant en faire porter la responsabilité aux dépenses sociales.

En tant qu'agents de la fonction publique, notre pouvoir d'achat s'effondre du fait notamment du gel de la valeur du point d'indice, de l'arrêt du versement de la GIPA ou encore de l'instauration du jour de carence et de la baisse de 10 % de la rémunération versée aux agents qui sont en congé maladie ordinaire.

Lors de ce CSAL un point va nous être présenté sur l'adaptation du réseau… soyons clair, ***appelons un chat un chat, il s'agit bien d'un NRP 2 !*** *C'est l'abandon de nouveaux territoires, qui se cumulera avec de nouvelles suppressions d'emplois injustifiables ! Là encore, le choix de la DG, et votre choix en local, est de* ***continuer d'éloigner les usagers des services publics et les agents de leur lieu de travail, accentuant de fait une fracture sociale déjà profonde.***

Dans le fonds documentaire il est indiqué que « le nombre de communes couvertes par la présence d'un accueil DGFiP restera au moins au même niveau qu'aujourd'hui, grâce aux perspectives d'ouvertures d'accueil France services ou aux permanences. » *Pour l'Hérault, il est prévu la fermeture de 3 antennes (Capestang, Lamalou et St-Pons) où il y a une présence quotidienne d'agents. Vous entendez donc rassurer les élus et usagers qu'avec une « perspective » d'ouverture de MFS ou de permanences. Ils ne seront pas dupes, car nous nous en souvenons tous, ces belles promesses étaient déjà celles du NRP 1.*
Il est également précisé : « la DGFiP maintiendra en outre plus de 900 CDL en activité sur toute la période (2027-2030) pour préserver la qualité de l'offre de service offerte aux élus. » *Comment la DG ose-t-elle écrire cela ? La CGT Finances Publiques 34 souhaite vous rappeler que* ***lors du NRP1 17 CDL étaient prévus et aujourd'hui ils ne sont plus que 13 (avec des cumuls d'inter-co) !*** *« Maintenir » leur nombre n'est pas suffisant, il faut renforcer leur présence !*

La DDFIP 34 argumente ses choix par le fait qu'il n'y a pas de cadre A affecté dans les antennes et que cela implique des déplacements conséquents de l'encadrement vers les antennes. ***Ôtez-nous d'un doute… Qui a décidé de ne pas affecter de A dans les antennes ? Qui a décidé de fermer des SIP et trésoreries où il y avait une présence d'encadrants au quotidien ? C'est l'administration, lors du NRP 1 ! Le NRP 2 prétend rectifier les erreurs du NRP 1 mais cette réforme vient amplifier la casse du service public et la suppression d'emplois.***

Dans le document nous lisons à plusieurs reprises que la DDFIP 34 « envisage »… « s'interroge »… ***Gagnons du temps : laissez tomber ce projet !***

Nous restons à votre écoute, n'hésitez pas à nous contacter.
Vos élus en CSAL CGT FINANCES PUBLIQUES 34

Le 29 septembre dernier nous avons été reçus par Mme la Préfète. Elle n'a pas donné un avis favorable à la fermeture des 3 antennes. Elle nous a expliqué qu'elle a donné un accord pour que soit engagée une ***concertation avec les élus, les usagers, les agents et les organisations syndicales****.*
Aujourd'hui, ce n'est pas une concertation (l'administration n'en connaît pas la définition), mais bien une information de la poursuite de la destruction de notre réseau.

Il est temps de mettre fin aux politiques marquées par la volonté de favoriser les profits des ultras riches.
Il est temps de considérer les fonctionnaires comme un atout et une force pour notre pays.
Il est temps de répondre à nos justes revendications.
À la demande de la CGT Finances Publiques, des parlementaires se disent prêts à travailler à l'ouverture d'une commission d'enquête parlementaire sur la destruction du réseau de la DGFiP, de ses missions et de nos droits et garanties.

La CGT Finances Publiques 34 revendique :
- une autre trajectoire budgétaire fondée sur la justice fiscale pour assurer le financement des urgences sociales et environnementales ;
- le renforcement des services publics et en garantir un accès équitable à toutes la population ;
- une revalorisation significative de la valeur du point d'indice et son indexation sur l'inflation ;
- l'abandon du NRP 2 et l'abrogation du NRP 1 avec la réinstallation des services de pleins droits…
Nous sommes déterminés ! Rien n'est écrit d'avance, l'avenir nous appartient !

Adaptation du réseau territorial :

La Direction prévoit la fermeture des antennes de :
- Lamalou-les-bains au 01/09/2027,
- Capestang au 01/09/2028,
- Saint-pons-de-thomières au 01/01/2028 ou 01/09/2028.

La Direction a répondu aux questions que nous avons posé lors de notre déclaration liminaire.

La Direction a reconnu son attachement à l'accueil du public et la proximité pour les usagers. **Alors pourquoi vouloir fermer ces antennes ?!**
La Direction s'est montrée ouverte à notre argumentaire sur la nécessité de renfort du nombre de CDL. À suivre…

Le Directeur a indiqué qu'hormis les fermetures des trois antennes (Capestang, Lamalou et St-Pons) il n'y aura pas d'autre réforme, ni fermeture, ni restructuration jusqu'au 31/12/2029.
Pour la CGT FP 34, faire une telle promesse dans une période où on ignore ce qui va se passer politiquement (élection présidentielle en 2027), n'est pas sérieux !
« *Les promesses n'engagent que ceux qui les écoutent* ».

Promotion du Zéro Chèque dans l'Hérault :

Dans un premier temps, pour les usagers professionnels la loi de finances 2026 prévoit une interdiction de paiement par chèque. Néanmoins, il n'est pas prévu d'interdire le chèque pour le recouvrement des autres recettes publiques mais de limiter très fortement son usage auprès des usagers de manière pédagogique et accompagnante.

La CGT Finances Publiques 34 déplore que la DG prive les usagers d'un moyen de paiement légal. Il est demandé au SIE de détruire les chèques. Cette mesure dégrade non seulement le service public, et notamment celui rendu aux populations les plus fragiles, mais aussi le taux de recouvrement.

Nous restons à votre écoute, n'hésitez pas à nous contacter.
Vos élus en CSAL CGT FINANCES PUBLIQUES 34

Facturation électronique :

Tout est génial, et tout se passera bien comme cela a été le cas pour le PAS, GMBI, les téléprocédures… !
À suivre…

Bilan de la campagne déclarative et organisation de la campagne des avis 2026 :

La Direction reconnaît le professionnalisme des agents mobilisés pour la campagne déclarative d'IR. Elle reconnaît également l'importance de la mission d'accueil.



Nous n'avons pas manqué de rappeler qu'elle compte pourtant fermer l'antenne de SIP de St-Pons, alors même qu'il y a un fort besoin en accueil physique durant ces deux campagnes. Il y a de plus des questions pointues, notamment sur les revenus étrangers.

La CGT FP 34 revendique des emplois et de vrais accueils de proximité.

Élaboration d'un protocole rénové de répartition des créances entre le PRS et les postes comptables :

Dorénavant, un seuil de 50 000 € est retenu pour déterminer la répartition de l'ensemble des créances du contrôle fiscal (contrôle fiscal externe et contrôle sur pièces). Les créances inférieures à ce seuil demeurent dans les SIP ou SIE ; celles atteignant ou dépassant 50 000 € relèvent du PRS. Le seuil est apprécié sur la prise en charge globale du résultat du contrôle, droits et pénalités d'assiette compris.
La Direction indique que cette règle permet de recentrer le PRS sur les dossiers à enjeu.

L'impact net moyen par an serait de :
+ 11 dossiers / SIP (sur un volume estimé pour l'ensemble des SIP à 6250 dossiers / an)
+ 34 dossiers / SIE (sur un volume estimé pour l'ensemble des SIE à 8600 dossiers / an)
- 235 dossiers / PRS

La CGT Finances Publiques 34 demande un point d'étape afin d'adapter les besoins en emplois.

Déconcentration des sanctions du 1er groupe :

La DG a décidé de transférer les décisions de sanction du premier groupe aux directeurs et directrices locaux plutôt qu'au bureau déontologie de Bercy. Depuis l'annonce de cette réforme la CGT Finances Publiques n'a eu de cesse de dénoncer ce projet, qui augmente un peu plus les pouvoirs des directions locales au risque d'augmenter toujours plus l'arbitraire. La supervision et les tableaux de contrôle ne changeront rien au fait que la discipline ne sera plus appliquée de manière homogène dans notre administration.

Ne vous rendez jamais seul à un entretien à la Direction. Vous avez le droit à l'accompagnement et la défense. Contactez-nous !

Organisation des vacations téléphoniques pendant les campagnes déclaratives et des avis au sein du Centre De Contact (CDC) des particuliers de Montpellier :

Suite à deux départs, l'effectif de l'équipe en horaires décalés du CDC est désormais de 4 agents. Ce n'est pas assez pour effectuer certaines vacations (surtout 17h-19h) lors des pics de charge de travail.

Nous restons à votre écoute, n'hésitez pas à nous contacter.
Vos élus en CSAL CGT FINANCES PUBLIQUES 34

La Direction et la responsable du CDC nous ont présenté un joli document qui concerne les deux équipes en horaires classiques. Les notions de volontariat et d'obligation de s'inscrire à des plannings (pour aider l'équipe en horaires décalés) y cohabitent tranquillement.



Pour la CGT FP 34, c'est clair : les agents seront volontaires pour choisir les jours où ils seront obligés de faire des horaires décalés !
Pour la CGT FP 34, c'est inadmissible de nous présenter ce point sans que les agents ne soient au courant. Les représentants des personnels sont empêchés de porter leurs revendications et aspirations. C'est pourquoi nous avons demandé un report de ce point, une consultation des agents du CDC, et une présentation en CSAL à l'issue avec un vote des organisations syndicales représentatives en CSAL.
Le Directeur refuse. Il aura fallu au Directeur moins de deux mois pour nous démontrer que le dialogue et la concertation ne sont que des slogans pour lui.
Sur ce sujet, nous nous sommes battus, seul, mais la CGT est allée jusqu'au bout ! Agents du CDC, si vous rencontrez des difficultés avec cette nouvelle organisation, contactez-nous !

Questions diverses :

- **Indus de rémunération** : les agents sont prévenus bien trop tard. Dernier exemple un agent a été prévenu le vendredi 25/09 (par mail) pour un indu de 700 € prélevé en intégralité sur la paye de septembre perçue le lundi 28/09. L'agent n'a pas pu demander un étalement. La CGT FP 34 réitère sa demande que les agents aient le même traitement et la même bienveillance que celle que l'on a pour les usagers.
La Direction a reconnu que la situation est anormale et elle nous a assuré que cela ne se reproduira plus…
La CGT FP 34 a également demandé un aménagement du corps des lettres. Le texte type laisse penser que les agents « fraudent » sciemment alors qu'ils ne sont pas maîtres de leur paye.

- **Trésorerie Hospitalière Est Hérault** : inquiétude quant au départ en retraite à venir du caissier. Il faudrait prévoir un EDR jusqu'au 01/09/2026 et un remplacement dans le cadre du mouvement de mutation.

- **Vaccination grippe/Covid** : pourquoi n'y a-t-il pas le dispositif à Béziers Verdier comme par le passé ? *Jusqu'ici le dispositif était organisé par la MGEFI. Cette année ~~c'est ALAN~~ (c'est une blague bien sur !), c'est UROPS qui s'en occupe. La Direction se renseigne sur la possibilité de l'organiser.*
Si des agents de Montpellier (hors Direction) souhaitent venir à l'Insee, bénéficient-ils d'une AA ou facilité horaire ? *Oui (un mail a été envoyé aux agents pour les informer suite à notre demande).*

- **Demi-journée de convivialité** : des chefs de services imposent aux agents, qui ne souhaitent pas participer, le fait de poser un congé. Pour la CGT FP 34, cela n'est pas légal. La participation ou non à ces moments doit être sur le volontariat. Si l'agent souhaite travailler, il doit pouvoir rester au bureau ou en télétravail (selon l'organisation et/ou la sécurité). *La Direction étudie la question et reviendra vers nous.*

- Le **serveur de la Paierie Départementale** est énormément ralenti depuis la bascule sur celui de Mosson. *La Direction nous a indiqué que le problème est connu et qu'il est en cours de résolution.*



Nous restons à votre écoute, n'hésitez pas à nous contacter.
Vos élus en CSAL CGT FINANCES PUBLIQUES 34